

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**SÉANCE DU 26 JUIN 2018**

**DÉLIBÉRATION N° 2018-21 : COMPOSITION DE LA COMMISSION DES INTERVENTIONS**

Le Conseil d'administration de l'Agence française pour la biodiversité,

- Vu le Code de l'environnement, et notamment ses articles L.131-8 à L.131-17, relatifs à l'Agence française pour la biodiversité ;
- Vu le Code de l'environnement, et notamment ses articles R.131-28 à R.131-28-11, relatifs au Conseil d'administration de l'Agence française pour la biodiversité, et en particulier son article R.131-28-6 ;
- Vu le Code de l'environnement, et notamment son article R.131-30-1, relatif aux compétences du Directeur général de l'Agence française pour la biodiversité ;
- Vu la délibération n° 2017-23 du Conseil d'administration du 20 juin 2017 portant attribution de compétences par le Conseil d'administration à la Commission des Interventions ;
- Vu les délibérations du Conseil d'administration n° 2017-24 du 20 juin 2017 et n° 2018-07 du 13 mars 2018 portant désignation des membres de la Commission des Interventions ;
- Vu le rapport du Directeur général de l'Agence ;

et après avoir valablement délibéré,

**D É C I D E**

**ARTICLE 1 :**

Sont désignés membres de la Commission des Interventions :

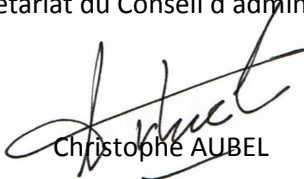
- au titre du premier collège :
  - représentants de l'État :
    - Mme Florence CLERMONT-BROUILLET, représentante du ministre chargé de l'environnement,
    - M. Thierry COQUIL, représentant du ministre chargé de la mer,
    - M. Pierre SCHWARTZ, représentant du ministre chargé de l'agriculture,
    - M. Denis CHARISSOUX, représentant du ministre chargé du budget,
    - Mme Marie-Laurence TEIL, représentante du ministre chargé de l'outre-mer,
    - M. Pierre RIBSTEIN, représentant du ministère chargé de la recherche ;

- représentants d'établissements publics nationaux :
  - M. Ferdy LOUISY, Parc national de la Guadeloupe,
  - Mme Léa MARTY, Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer,
  - M. Olivier THIBAUT, Office national de la chasse et de la faune sauvage ;
- personnalités qualifiées :
  - M. André FLAJOLET, Président du Comité de bassin Artois-Picardie,
  - M. Jean-Patrick LE DUC, Muséum national d'histoire naturelle,
  - Mme Sonia RIBES-BEAUDEMOULIN, Muséum d'histoire naturelle de la Réunion ;
- au titre du deuxième collège :
  - représentants des secteurs économiques intéressés par les activités de l'Agence,
    - M. Pascal FÉREY, Assemblée permanente des chambres d'agriculture,
    - Mme Laurence ROUGER-de-GRIVEL, Mouvement des entreprises de France ;
  - représentants des associations agréées de protection de l'environnement ou d'éducation à l'environnement et de gestionnaires d'espaces naturels ;
    - M. Jean-David ABEL, France Nature Environnement,
    - Mme Sandrine BÉLIER, Humanité et biodiversité,
    - M. Claude ROUSTAN, Président de la Fédération nationale de la pêche en France ;
- au titre du troisième collège (*représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements*) :
  - Mme Carole DELGA, Présidente du Conseil régional d'Occitanie,
  - M. Patrick LECANTE, Maire de Montsinéry-Tonnégrande – Guyane ;
- au titre du quatrième collège (*parlementaires*) :
  - M. Jérôme BIGNON, Sénateur de la Somme,
  - Mme Maina SAGE, Députée de la Polynésie ;
- au titre du cinquième collège (*représentants du personnel*) :
  - Mme Véronique CARACO (*titulaire*),
  - M. Olivier GALLET (*titulaire*),
  - Mme Gwénaëlle ARONS (*suppléant*),
  - M. Philippe VACHET (*suppléant*).

## ARTICLE 2 :

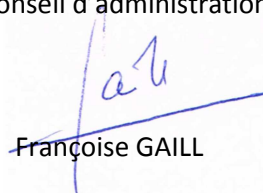
La présente délibération annule et remplace les dispositions de l'article 2 de la délibération n° 2017-24 du 20 juin 2017, et abroge la délibération n° 2018-07 du 13 mars 2018, portant désignation des membres de la Commission des Interventions.

Le Directeur général, chargé  
du secrétariat du Conseil d'administration,



Christophe AUBEL

La première vice-Présidente  
du Conseil d'administration,



Françoise GAILL